

Accès à la terre

Situation

Pour les petites exploitations agricoles rurales, une parcelle de terre a une importance économique et culturelle significative. En RDC, particulièrement dans la province du Nord-Kivu, la majorité des paysans bénéficiaires des projets de l'EPER n'ont pas un accès garanti aux terres qu'ils exploitent d'autant plus qu'ils ne possèdent aucun titre foncier. Cela résulte principalement de l'ignorance de la loi foncière par les communautés rurales tant par son existence que son contenu. Ensuite, au dualisme du régime juridique relatif au droit foncier. Bien que la loi foncière confie à l'Etat congolais la gestion des terres urbaines ou rurales selon le droit écrit, la majeure partie de ces terres continue à relever du régime coutumier dans lequel les chefs traditionnels revendiquent une légitimité historique et sociale de gestion. En fin, la loi foncière du 20 juin 1973 est obsolète et non adaptée aux dynamiques socio-économiques des communautés rurales et aux exigences de développement et de lutte contre la pauvreté.

Au Nord-Kivu on observe les mouvements des communautés due à la mauvaise gouvernance et aux défauts d'ordre technique et éthique qui gangrènent l'appareil judiciaire qui perpétuent les conflits fonciers.

Objectifs

L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration des conditions d'accès à la terre des communautés rurales des territoires de Masisi, Rutshuru et Lubero en vue de favoriser leur développement socio-économique.

Pour y arriver, le présent projet consiste à aider les paysans à prendre connaissance de la loi foncière et de leurs droits afin de sécuriser leurs parcelles de terre ; à promouvoir la participation effective des paysans à la réforme foncière en vue de l'amélioration des conditions d'accès des paysans à la terre par la prise en compte de leurs attentes dans la future loi foncière ; à protéger et à assister les personnes victimes des inégalités sociales afin de renforcer les paysans victimes violations de leurs droits fonciers, et à consolider les actions communautaires de prévention et de résolution pacifique des conflits fonciers.

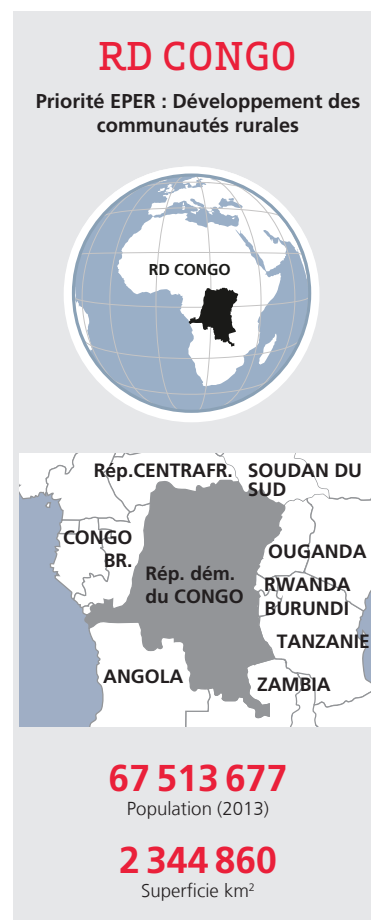
Bénéficiaires

Approximativement, 39 000 paysans agriculteurs et éleveurs dont environs 22000 femmes.

Activités

Les interventions du projet sont axées sur :

- 648 séances de sensibilisation sur les principes clés de la loi foncière, les infractions en matière foncière etc;
- Animer 10 journées portes ouvertes sur le mode de fonctionnement des cir-





conscRIPTIONS FONCIÈRES ;

- 288 séances d'accompagnement des bénéficiaires pour la sécurisation foncière
- 3 sessions de recyclage des débiteurs de droits en matière de la gestion foncière;
- 4 réunions de concertation entre les grands propriétaires terriens et les organisations d'encadrement de petits agriculteurs sur le respect des engagements relatifs à l'exploitation des terres ;
- Mener une analyse de contribution pour la soutenabilité des Noyaux de Prévention et de Résolution des Conflits Fonciers ;
- 3600 séances de médiation conduites en faveur de 3600 parties impliquées dans 1800 cas de conflit fonciers ;
- Identification et l'uniformisation des différents outils de sécurisation des droits fonciers coutumiers utilisés dans la zone du projet ;
- 5 séances de mobilisation et connexion des organisations paysannes autour du cahier de charges des communautés ;
- Un atelier d'élaborer du plan de plaidoyer conjoint des tous les organisations de la société civile pour la réforme foncière de Nord - Kivu vis-à-vis du processus de la réforme foncière ;
- 4 descentes de plaidoyer au niveau national ;
- Un état des lieux du secteur foncier au Nord - Kivu pour capitaliser les expériences existantes des peuples autochtones et des femmes.

Organisation partenaire

Aide et Action pour la Paix - AAP est une Organisation d'Appui au Développement qui milite pour une société juste et équitable où les communautés rurales et périurbaines pauvres ont un accès équitable à la terre, développent des mécanismes de résolution pacifique des conflits fonciers et de gestion du foncier ainsi que pour développer un environnement sain en faveur des générations futures.

Avancement du projet

- 852.1 ha de terres, appartenant à 989 bénéficiaires (318 ménages) et 4 communautés, ont été sécurisés soit 68.3% sur un total de 1248.48 ha.
- 567 bénéficiaires ont connaissance sur les procédures légales d'acquisition et de sécurisation des propriétés a été renforcée à travers 9 réunions de sensibilisation organisées à l'intention des dirigeants des organisations paysannes des agriculteurs, éleveurs et vendeurs, et des autorités locales.
- 969 conflits fonciers portant sur 1553.62 ha de terres et impliquant 3646 ménages ont été documentés soit 80.75% de 1200 conflits fonciers attendus.
- 701 conflits fonciers portant sur 666, 95 ha de terres et impliquant 2 343 ménages ont été résolus soit 72.34% de 969 conflits documentés.
- 18 revendications des communautés du Nord Kivu contenues dans leur cahier des charges sur le processus de réforme foncière en RDC ont été introduites avec l'aide de l'HEKS/EPER auprès de la CONAREF en date du 25 Août 2017.
- 9 NPRCF se sont dotés des organes de gestion (AG, CA, CC et SG) dont le fonctionnement est encore à renforcer pour certains.



Pays, région

RDC, province du Nord-Kivu, Territoires de Masisi, Rutshuru et Lubero

Partenaires financier

DDC, PPP n°197.9075

Budget 2018

CHF 80 000

N° de projet EPER

788.355

Chargé du projet

Sandra Wicki

Contact

EPER (Entraide Protestante Suisse)
Département Communication
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. +41 21 613 40 70
Fax +41 21 617 26 26
info@eper.ch
www.eper.ch
Dons : CCP 10-1390-5